

COMMUNE DE MONCRABEAU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****séance du 8 août 2012****Nombre de Conseillers****en exercice 15****présents 10****votants 10**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONCRABEAU dûment
 convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
 Monsieur **Nicolas CHOISNEL**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/08/2012

Présents : Caroline LAMARQUE - Paulette SIGL - Isabelle JEROME - Denis DELFOUR - Jean-Jacques BERTALOT
 - Jean-Paul CAPOT - Nicolas CHOISNEL - Claude LOUMAGNE - Christian LUSSAGNET - Vincent NEELS
 formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Laurent LEPAGNOL - Philippe PLAZZERAbsent(s) : Jérôme ROIRAND - Valentine GEFFRE - Bernard ARZILIEZ**045-2012 PROJET « VELOURTE VALLEE DE LA BAÏSE »**

Le maire fait part du courrier envoyé par M. Julien SAVARY, vice-président de l'Association Vélo (délégation régionale de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes pour Midi Pyrénées), concernant un projet d'aménagement d'un itinéraire reliant la Véloroute « Garonne-Pyrénées-Adour » (Toulouse-Lannemezan-Tarbes-Bayonne) à la Véloroute des Deux-Mers.

le conseil municipal émet un avis favorable au projet « Véloroute Vallée de la Baïse » entre Lannemezan et Buzet-sur-Baïse.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE
 LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES.
 POUR COPIE CONFORME.
 LE MAIRE



**SOUS-PREFECTURE
 DE NERAC**

Reçu
 le : **16 AOUT 2012**



Loi n° 82213 du 2.3.1982

Le maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
 de la présente délibération compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Nérac le :
 Et de sa publication ou notification du :